

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
DE SAINT-JORY (HAUTE-GARONNE)**

L'an deux mille vingt-six, le quinze octobre à 19h00, le CONSEIL D'ADMINISTRATION du CCAS de SAINT-JORY (HAUTE-GARONNE), étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Victor DENOUVION, Président.

Convocation du 09/10/2026

Nombre de membres en exercice : 17

Étaient présents : Victor DENOUVION, Isabelle BELBÈZE, Naziha ABOULGHAZI, Suzanne BENCHARGUI, Clément BLOT, Wilfried GNALY, Aline BERGOUNAN, Bernard BOUÉ, Marie-Françoise DELMAS, Claudine LACOSTE, Anne-Marie MARTIN, Jean NOUGAROLIS.

Étaient excusés : Jean-Marc CARNEIRO, Corinne FARRET, Claudine ROSSETTO, Sindy MASSOL, Tony TACSIN.

Avaient donné pouvoir :

- Jean-Marc CARNEIRO avait donné pouvoir à Victor DENOUVION
- Corinne FARRET avait donné pouvoir à Wilfried GNALY
- Claudine ROSSETTO avait donné pouvoir à Isabelle BELBÈZE
- Sindy MASSOL avait donné pouvoir à Naziha ABOULGHAZI

Présents : 12

Votants : 16

Pour : 16

Contre : 0

Abstention : 0

**OBJET : MUTUELLE COMMUNALE : LANCEMENT DE L'APPEL A PARTENARIAT
N°2026-30**

L'accès à une complémentaire santé constitue aujourd'hui un enjeu important de prévention, d'accès aux soins et de pouvoir d'achat. Le coût des cotisations peut en effet représenter une charge importante pour les ménages et conduire certaines personnes à réduire leur couverture, voire à renoncer à certains soins.

Dans ce contexte, les démarches de soutien à l'accès d'une complémentaire santé se développent, notamment à destination des seniors, public particulièrement exposé aux difficultés de couverture et au renoncement de soins mais aussi les travailleurs indépendants, les demandeurs d'emploi, les étudiants ou toutes personnes ne bénéficiant pas d'une couverture collective par leur employeur.

Dans le cadre de sa mission d'accès aux droits, de prévention et de solidarité, la commune à travers le CCAS, souhaite s'engager dans une démarche de « mutuelle communale » afin d'apporter une réponse concrète aux besoins des habitants.

Cette démarche vise à favoriser l'accès à une complémentaire santé de qualité à un tarif négocié, à soutenir le pouvoir d'achat et à prévenir les situations de renoncement aux soins.

Elle s'inscrit pleinement dans une politique sociale de proximité, en proposant une solution collective, accessible et accompagnée, tout en laissant à chacun la liberté d'adhérer ou non à l'offre retenue.

Le CCAS entend ainsi promouvoir cette offre de complémentaire santé accessible à tous les habitants de Saint-Jory, sans engagement financier direct pour la collectivité.

Afin de concrétiser cet objectif, il est proposé de lancer un appel à partenariat destiné à identifier un organisme susceptible de proposer une offre de complémentaire santé aux habitants de Saint-Jory.

Monsieur le Président propose au Conseil d'Administration de se prononcer sur l'appel à partenariat tel que présenté en annexe.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION, APRÈS AVOIR DÉLIBÉRÉ

PREND ACTE de la démarche engagée par le CCAS en vue du lancement d'un appel à partenariat tel que présenté en annexe, pour une offre de complémentaire santé ouverte à l'ensemble des habitants de Saint-Jory.

FAIT ET DÉLIBÉRÉ LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait conforme au registre.

Publié le : 20 OCT. 2026

**Le Président,
Victor DENOUVION.**

